

Nouveau procès suite à une action TEVA à Lyon : Droit au boycott !

Nouveau procès suite à une action TEVA à Lyon : Droit au boycott !

Un procès intenté par l'entreprise pharmaceutique TEVA à l'association Europalestine doit avoir lieu le 16 mars prochain à 14H à Lyon.

Il fait suite à la publication par le site de cette association du compte rendu d'une action BDS menée en novembre 2016 par le collectif 69 Palestine, membre de la campagne BDS France.

L'entreprise israélienne TEVA veut ainsi empêcher toute visibilité des actions BDS contre elle.

La Campagne BDS France tient à rappeler qu'il est parfaitement légitime et légal de pratiquer le boycott en France, comme l'a rappelé l'arrêt de la CEDH en juin dernier (voir ou revoir le communiqué de la Campagne BDS France sur ce sujet)

C'est pourquoi nous demandons la relaxe immédiate de la directrice de publication du site Europalestine Olivia Zémor.

Nous appelons à participer aux rassemblements qui seront organisés contre ce procès, et à continuer à développer la campagne BDS en France.

La campagne BDS France, le 2 mars 2021